



DOSSIER DE PRESSE

01 10 2021

COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE LANCEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CORNOUAILLE



Vendredi 1^{er} octobre 2021 – Espace Cuzon Quimper



SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE ?

QUELS BESOINS ?

SUR QUEL TERRITOIRE ?

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

DEMARCHE CONTRAT LOCAL DE SANTE : CALENDRIER, METHODOLOGIE

QUELLE GOUVERNANCE ?

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

LES INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ?

Le Contrat local de santé est un outil au service des territoires, qui permet de décliner la politique régionale de santé souvent à une échelle intercommunale ou de Pays afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Fort de son réseau de professionnels, d'associations, d'habitants, de partenaires institutionnels et publics, le Contrat local de santé tend à mobiliser les acteurs de la santé au sens large (santé environnementale, santé mentale, conduites à risques et addictions, accès aux soins, handicap, vieillissement...), afin d'avoir une expertise de terrain précise et de proposer des solutions co-construites au plus proche des besoins des habitants.

Le contrat local de santé est signé entre les EPCI souhaitant s'engager dans la démarche et l'Agence régionale de santé (ARS).

QUELS BESOINS ?

Le Plan régional de santé 2018-2022 a déterminé 3 axes stratégiques à prendre en compte dans la démarche de diagnostic préalable à la signature du Contrat local de santé. Il s'agit de favoriser :

- La prévention et la promotion de la santé : réduire la mortalité prématurée évitable
- L'organisation des parcours de santé : favoriser l'offre de soins sur un territoire et la fluidité d'accès aux divers soins proposés
- La prise en compte des populations vulnérables et de leurs aidants : prendre en compte ces publics et favoriser leur accompagnement et leur accès aux soins

Dans son élaboration, le contrat local doit s'attacher à favoriser la participation des habitants tels des usagers mais aussi des acteurs de la santé sur le territoire.

SUR QUEL TERRITOIRE ?

La démarche du Contrat local de santé de Cornouaille s'étend sur 6 EPCI de la Cornouaille que sont :

- La Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz,
- La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden,
- La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,
- La Communauté de communes du Pays Fouesnantais,

- Douarnenez Communauté,
- Quimper Bretagne Occidentale

Concarneau Cornouaille Agglomération ayant déjà un Contrat local de santé sur son territoire, un travail partenarial sera organisé pour mutualiser et échanger sur des problématiques et constats similaires. Cette coopération sera un atout pour les deux territoires.

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

L'origine de la démarche pour la mise en place d'un contrat local de santé remonte à 2019, où les EPCI, désireux d'améliorer la santé et les conditions de vie de leurs résidents, ont manifesté leur souhait de se doter d'un tel outil.

Les élus ont ainsi répondu favorablement à la proposition formulée par l'ARS, à l'effet que Quimper Cornouaille Développement puisse s'engager et mener cette opération au nom de l'ensemble des EPCI cornouaillais.

Le 14 octobre 2019, le Conseil d'administration validait le principe de la réalisation d'une étude pré-figurative en vue de la création d'un contrat local de santé à l'échelle cornouaillaise, ainsi que son portage par QCD et son plan de financement prévisionnel.

Après une première réunion d'information le 29 octobre 2019, réunissant élus cornouaillais et acteurs des secteurs médicaux et sociaux du territoire, une sensibilisation auprès de chaque EPCI de Cornouaille avait été organisée, en présence du directeur d l'ARS du Finistère. L'objectif était d'expliquer la fonction d'un contrat local de santé et son apport pour le territoire, sur le modèle et en complémentarité de celui de Concarneau Cornouaille Agglomération.

La crise sanitaire ayant perturbé sa mise en place, le lancement officiel de la démarche a débuté en 2021 avec la signature de la lettre de cadrage en juin dernier.

DÉMARCHE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : CALENDRIER, MÉTHODOLOGIE

La démarche de contrat local de santé se décompose en plusieurs étapes :

- La rédaction d'une lettre d'intention de la collectivité motivant son choix de mettre en place un contrat local de santé sur son territoire
- Le cadrage de la démarche entre l'ARS et la collectivité
- Le diagnostic territorial de santé avec la mobilisation de partenaires pour créer des groupes de travail thématiques
- L'élaboration concertée du contrat et de ses actions

- La mise en œuvre et le suivi des actions
- L'évaluation du contrat local de santé

QUELLE GOUVERNANCE ?

- Le Comité de pilotage fixe les objectifs et les moyens du CLS, prend les décisions relatives au déroulé de la démarche et à la validation des actions et suit la mise en place des actions
- Le Comité de suivi accompagne la mise en place des actions sur les territoires
- L'équipe projet s'occupe de l'ingénierie, de l'animation et de la coordination du projet
- Les groupes thématiques définissent les axes de travail et élaborent les actions à mettre en place

QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

Quimper Cornouaille Développement, agence d'urbanisme et de développement, est un lieu d'échanges, de réflexion et d'élaboration de la politique de développement et d'aménagement de la Cornouaille.

Quimper Cornouaille Développement accompagne la mise en œuvre des stratégies adaptées aux enjeux du territoire.

Créée en 2010, QCD est une association loi 1901, ayant le statut d'agence d'urbanisme agréée par l'Etat. L'Agence fait partie du réseau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et est membre fondateur de la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne.

QCD réunit :

- 7 communautés d'agglomération et de communes de Cornouaille : Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau, Pays Fouesnantais, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Douarnenez Communauté, Cap Sizun – Pointe du Raz.
- L'Etat, la région Bretagne, le département du Finistère, les 3 syndicats de SCOT (SYMESCOTO, SIOCA, SCOT de CCA), le Conseil de développement qui intègre les 3 chambres consulaires.

Le programme de travail 2021 de QCD se base sur 5 grands axes :

- Les projets de territoire : stratégie de la santé (CLS), « Cornouaille 2040 », le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), ingénierie territoriale (appel à projets),

accompagnement des porteurs de projets, animation, gouvernance et gestion de programmes territorialisés (LEADER, DLAL FEAMP).

- Aménagement : politiques de l'habitat, observation foncière, suivi de la planification et coordination de l'INTERSCOT (partage des enjeux d'aménagement), stratégies économiques, commerciales et territoriales, mobilités et déplacements, suivi des projets urbains.
- Attractivité : Lobbying sur les grands enjeux d'accessibilité, actions emploi en lien avec les recruteurs et les actifs, renforcement de la notoriété de la Cornouaille au travers des Talents, valorisation des filières majeures (aliments, maritime, tourisme)
- Tourisme : Animation de la Destination Quimper Cornouaille, accès au territoire et mobilités, savoir-faire, créativité, patrimoine et culture vivante, accès à des sites mythiques par l'itinérance et le nautisme, accueil, qualification et communication, ingénierie et gouvernance, accompagnement des porteurs de projets touristiques.
- Energie : Réseau TYNEO, service de conseil et de rénovation énergétique, accompagnement des EPCI

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Pour améliorer la santé des Bretons, il est nécessaire d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé, au plus près des usagers, en lien étroit avec les collectivités territoriales et leurs élus, qui ont la capacité et la légitimité pour agir sur les conditions de vie quotidiennes de la population tout en associant l'ensemble des acteurs de leurs territoires.

Le contrat local de santé constitue l'outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne. Porté politiquement par des collectivités et l'agence, il constitue un cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés.

L'élaboration et l'animation d'un contrat local de santé, tout comme le déploiement d'une politique territoriale de promotion de la santé, nécessitent des ressources locales importantes d'ingénierie en santé pour concrétiser et appuyer l'engagement des collectivités et de leurs élus.

A ce titre, l'ARS apporte son financement à la démarche de réalisation du Contrat local de santé et à sa mise en œuvre.



LES INFORMATIONS PRATIQUES

Le Comité d'installation se tiendra le **vendredi 1^{er} octobre à 14h.**

L'ordre du jour de ce Comité de pilotage d'installation reviendra sur la démarche CLS et son contexte cornouaillais, la gouvernance du projet, les éléments de méthodes et le calendrier.

Lieu : Salle Gwen ha Du de l'Espace Cuzon, 24 route de Cuzon à Quimper



INVITATION PRESSE

La presse est invitée à un point presse organisé à l'issue du comité de pilotage, à 16h15.

Les journalistes sont invités à informer de leur présence par email : soisik.dijon@qcd.bzh, et à se présenter à l'accueil de l'espace Cuzon le jour du rendez-vous.

PARTICIPANTS AU POINT PRESSE

Isabelle ASSIH, Présidente de Quimper Cornouaille Développement

Roger LE GOFF, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Stéphane LE DOARÉ, Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Josiane KERLOC'H, Présidente de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Philippe AUDURIER, Président de Douarnenez Communauté

Gilles SERGENT, Président de la Communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du Raz

Jean-Paul MONGEAT, Directeur de la délégation départementale du Finistère -ARS

Marie-Haude SALAÜN, Responsable de pôle, Délégation départementale du Finistère - ARS

Michel BOLLORÉ, Directeur par intérim de Quimper Cornouaille Développement

Anne-Maëlle BODEVEN, Chargée de mission Contrat local de santé à Quimper Cornouaille développement

Chargées de mission référentes

Anne-Maëlle BODEVEN

anne-maëlle.bodeven@qcd.bzh | 02 98 10 34 52

Nathalie MASSIOT

nathalie.massiot@qcd.bzh | 02 90 94 48 49

Contact presse

Soisik DIJON [Relations presse]

soisik.dijon@qcd.bzh | 02 98 10 34 16
www.qcd.bzh